

Pièces justificatives par catégorie de bénéficiaire éligibles à l'ACCRES

Dans tous les cas, joindre la copie du formulaire de déclaration de l'entreprise au CFE (P0, M0, M2 ou M3), et la copie d'une pièce d'identité.

Pour une société : la copie des statuts de la société comprenant la répartition des parts sociales signés par tous les porteurs de parts et une copie du livret de famille.

Si le dirigeant n'est pas nommé dans les statuts, copie de l'acte de nomination.

Si le demandeur est le conjoint d'un bénéficiaire du RSA (ex RMI ou API) : copie du livret de famille ou certificat de concubinage ou de PACS.

Bénéficiaires	Pièces justificatives à produire
Demandeurs d'emploi indemnisés : <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>par le régime d'assurance chômage</i> : Allocation Assurance Chômage (ARE) ■ <i>par le régime de solidarité</i> : Allocation Temporaire d'Attente (ATA), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) Demandeurs d'emplois susceptibles d'être indemnisés : <ul style="list-style-type: none"> ■ Aide au retour à l'Emploi (ARE) ■ Bénéficiaires de la Convention de Reclassement Personnalisée (CRP) ■ Rupture Conventionnelle 	Dernier justificatif du paiement ou Notification d'ouverture de droit (récente) La copie de la lettre de licenciement et des bulletins de salaires des 6 derniers mois + une copie de la convention d'acceptation de la convention de reclassement personnalisé dûment complété et signé par le salarié + une copie de la rupture conventionnelle et une copie du courrier de demande d'homologation de la DIRECCTE (indiquant les dates d'arrivée de la demande et d'expiration du délai d'instruction)
Demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits à l'ANPE pendant 6 mois au cours des 18 derniers mois	Historique demandeur d'emploi (Inscription ANPE)
Bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> ■ du Revenu de Solidarité Active - RSA (Ex RMI ou API) ■ de l'Allocation de Solidarité Spécifique - ASS ■ de l'Allocation Temporaire d'Attente - ATA 	Dernier justificatif de paiement de la prestation ou Notification du bénéfice de la prestation (Récente)
Personnes remplissant les conditions d'éligibilité à un emploi jeune : <ul style="list-style-type: none"> ■ 18 à moins de 25 ans révolus ■ Pour les plus de 25 ans/moins de 30 ans (Non indemnisé ou handicapé) : 	Pièce d'identité Attestation sur l'honneur de non indemnisation au titre de l'assurance chômage et pour les personnes handicapées, justificatif de la reconnaissance de l'état de personne handicapée délivrée par la commission départementale des droits et de l'autonomie
Personnes bénéficiant d'un emploi jeune dont le contrat se trouve rompu avant le terme de l'aide prévue (- 30 ans)	Contrat de travail, justificatif de la rupture de contrat (copie de la démission) et copie de la convention emploi jeune
Personnes salariées ou licenciées d'une entreprise soumise à l'une des procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires prévues aux titre II, m et IV du code de commerce qui reprennent tout ou partie de cette entreprise dès lors qu'elle s'engage à investir en capital la totalité des aides et à réunir des apports complémentaires au moins égaux à la moitié des aides accordées	Toute pièce ou document justifiant du projet de reprise d'entreprise
Personnes physiques créant une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible.	Adresse de l'établissement mentionnée dans le formulaire de déclaration de l'entreprise ou extrait K bis.
Bénéficiaires du complément de libre choix d'activité	Notification de l'ouverture des droits ou du dernier paiement